RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

BUDGET CITOYEN

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023

Kinshasa, Septembre 2022

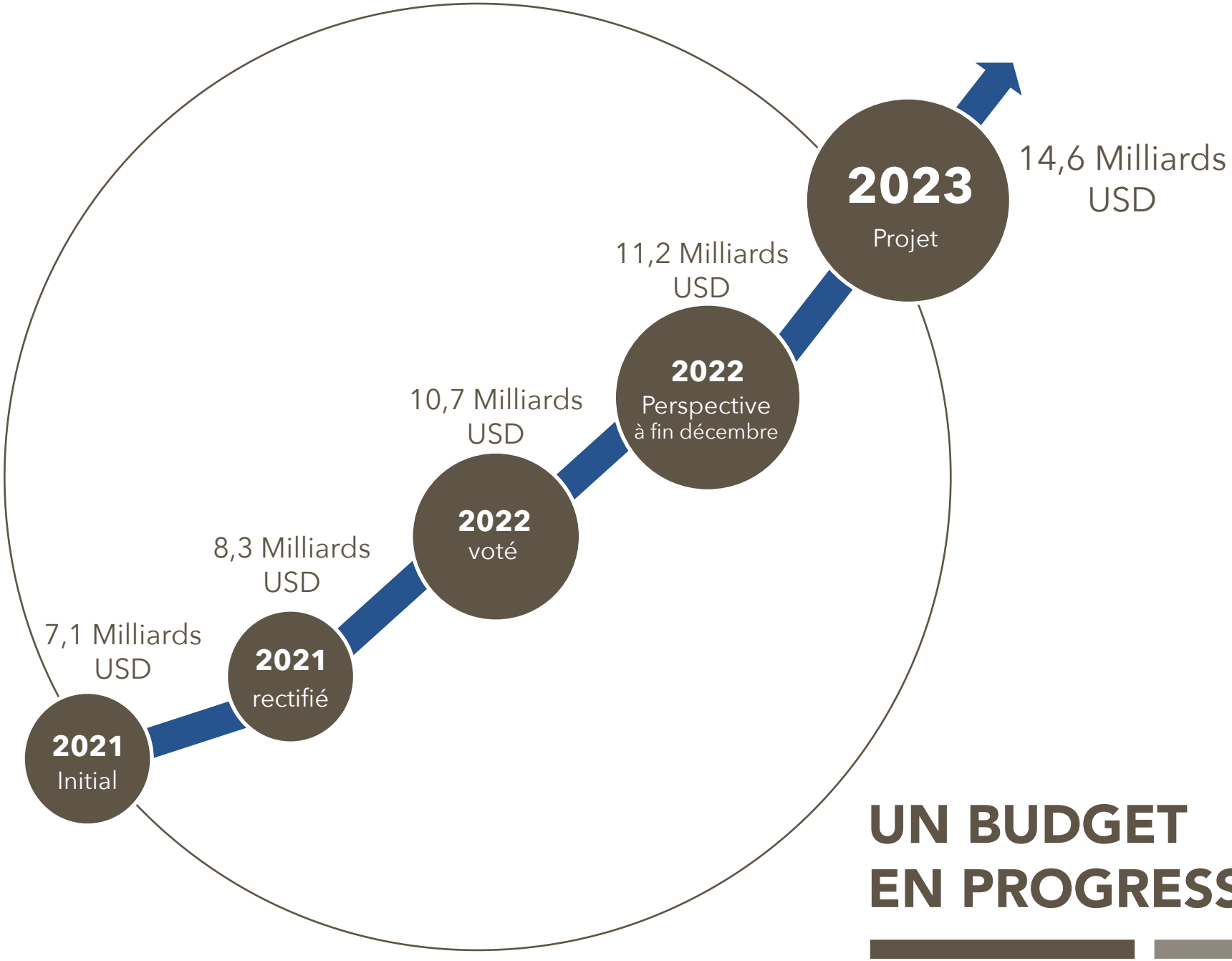

UN BUDGET EN PROGRESSION !

MINISTÈRE DU BUDGET

BUDGET CITOYEN

Projet de Loi de Finances 2023

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Septembre 2022

Résumé du budget 2023

Recettes publiques	Montant (en milliards de FC)	Part (% du Budget général)
A. BUDGET GENERAL	27 986,8	100,0%
1. RECETTES INTERNES	21 686,8	77,5%
1.1. Recettes des Douanes et Accises	4 769,0	17,0%
1.2. Recettes des Impôts	12 833,9	45,9%
1.3. Recettes non Fiscales	3 168,4	11,3%
1.4. Recettes de Pétroliers Producteurs	615,4	2,2%
1.5. Produits des emprunts intérieurs	300,0	1,1%
2. RECETTES EXTERIEURES	6 300,0	22,5%
B. BUDGETS ANNEXES	359,5	1,3%
C. COMPTES SPECIAUX	1 174,6	4,2%
RECETTES TOTALES	29 520,9	105,5%

Dépenses publiques	Montant (en milliards de FC)	Part (% du Budget général)
A. BUDGET GENERAL	27 986,8	100,0%
1. DEPENSES COURANTES	16 223,9	58,0%
1.1. Dette publique en capital et Frais financie	1 637,5	5,9%
1.2. Dépenses de personnel	7 602,8	27,2%
1.3. Dépenses de fonctionnement	2 992,5	10,7%
1.4. Transferts et interventions de l'Etat	3 991,1	14,3%
2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 577,9	37,8%
3. DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 185,0	4,2%
B. BUDGETS ANNEXES	359,5	1,3%
C. COMPTES SPECIAUX	1 174,6	4,2%
DEPENSES TOTALES	29 520,9	105,5%

LISTE DES ACRONYMES

ADF : Allied Democratic Forces
COVID-19 : Coronavirus Disease 2019 (Maladie à coronavirus 2019)
DGDA : Direction Générale des Douanes et Accises
DGI : Direction Générale des Impôts
DGRAD : Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
ETD : Entités Territoriales Décentralisées
FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FC : Franc Congolais
LOFIP : Loi relative aux Finances Publiques
M23 : Mouvement du 23-Mars
PIB : Produit Intérieur Brut
RDC : République Démocratique du Congo
SYDONIA : Système Douanier Automatisé
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD : Dollar Américain
PNSD : Plan National Stratégique de Développement
S.E. : Son Excellence
LOB : Lettre d'Orientation Budgétaire
PDLT-145T : Programme de Développement à la base des 145 territoires
FMI : Fonds Monétaire International
CBMT : Cadre Budgétaire à Moyen Terme
SOB : Séminaire d'Orientation Budgétaire
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
DTMF : Direction du Trésor et des Moyens de Financement

DATES IMPORTANTES DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2023

- **Le 10 février 2022** : Signature et publication du calendrier budgétaire de l'exercice 2023 par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget.
- **Du 11 au 29 avril 2022** : Travaux d'évaluation des politiques publiques de 2020 à fin mars 2022.
- **Du 07 au 09 juillet 2022** : Séminaire d'orientation budgétaire de l'exercice 2023.
- **Le 12 juillet 2022** : Signature et publication de la Lettre d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2023 par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- **Le 22 juillet 2022** : Atelier de vulgarisation de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la Loi de finances pour l'exercice 2023.
- **Du 08 au 19 août 2022** : Conférences budgétaires de l'exercice 2023.
- **Le 31 août 2022** : Examen et adoption de l'avant-projet de loi de finances pour l'exercice 2023 par la Commission Interministérielle du Gouvernement.
- **Le 02 septembre 2022** : Adoption du projet de loi de finances pour l'exercice 2023 en Conseil des Ministres.
- **15 septembre 2022** : Dépôt du Projet de loi de finances pour l'exercice 2023 au Bureau de l'Assemblée Nationale par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

S.E. Félix-Antoine
TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République, Chef de l'Etat

PRINCIPALES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES SUR L'ELABORATION DU BUDGET 2023

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2023 s'est élaboré en tenant compte, à concurrence de la contrainte budgétaire, des orientations suivantes :

1. **Les instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat** lors de la soixante-quatrième réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres du vendredi 12 août 2022, axées, non seulement sur **la mobilisation de plus de recettes publiques par le Gouvernement**, mais aussi à la rationalisation des dépenses qui passent impérativement par **la réduction du train de vie des institutions publiques**, de façon à réduire substantiellement les dépenses courantes au profit de celles d'investissements sociaux et structurants.

2. La politique budgétaire et les politiques sectorielles définies dans la **Lettre d'Orientation B udgétaire (LOB)** de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,** dans laquelle une ferme volonté du Gouvernement s'affiche sur **le respect des différents engagements internationaux** auxquels le pays a souscrit, notamment à doter **15% du budget au secteur de la santé** (protocole d'Abuja 2001), **19,9% du budget à l'éducation** (Partenariat Mondial pour l'Education) et **10% du budget au secteur agricole** (protocole d'accord de Maputo 2003).

3. **Le respect des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI),** à travers le Mémorandum des politiques économiques et financières et la Lettre d'intention conclus en juillet 2021, suivant lesquels le solde budgétaire intérieur, c'est-à-dire recettes internes moins les dépenses propres, ne dépasserait pas 0,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) et que les dépenses salariales ne dépasseraient pas 5% du Produit Intérieur Brut.

4. La poursuite de la mise en œuvre du **Programme d'Actions du Gouvernement** adossé au **Plan National Stratégique de Développement** (PNSD) et au **Programme de Développement à la base des 145 territoires (PDL-145**

S.E. Jean-Michel Sama LUKONDE

Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE
PAIX
TRAVAIL
LE GOUVERNEMENT

PRÉFACE

Depuis plus de dix ans, le Ministère du Budget s'est lancé dans le processus d'amélioration de transparence des finances publiques par la publication, entre autres, du Budget citoyen.

Le budget citoyen est un document simplifié, synthétique et explicatif reprenant les informations budgétaires en langage facile et accessible aux citoyens sur le Projet de loi de finances déposé à l'Assemblée Nationale pour examen et adoption, puis examiné et voté au sénat avant la promulgation par le Président de la République, Chef de l'Etat.

Il résume les principaux chiffres figurant dans ce projet, à travers lesquels le citoyen peut mieux appréhender la façon dont les recettes, provenant de diverses sources, sont collectées, ainsi que la répartition des dépenses pour financer les services publics.

Il est, en effet, un document important qui met en exergue la plus grande transparence dans la gestion des finances publiques et facilite la compréhension des citoyens sur les choix des politiques publiques opérés par le Gouvernement.

L'objectif du Budget Citoyen est d'assurer une meilleure appropriation des citoyens sur le budget en vue d'un suivi efficace de l'action publique au cours de l'année 2023.
Il constitue, de ce fait, un outil de participation citoyenne budgétaire dont je recommande vivement la lecture.
Je profite de cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les experts du Ministère du Budget, accompagnés de ceux du Gouvernement et des autres institutions, qui ont participé à sa rédaction, ainsi qu'aux différentes structures de la société civile qui ne ménagent aucun effort pour aider le Gouvernement à rendre l'élaboration du budget davantage participatif, afin que cet outil ne soit pas seulement l'affaire des initiés.

Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE,
Ministre d'État, Ministre du Budget

Aimé BOJI SANGARA

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

Elysé BOKUMWANA MAPOSO
Vice-Ministre du Budget

INTRODUCTION

Poursuivant son engagement de transparence dans le processus budgétaire amorcé depuis plus de 10 ans, le Gouvernement de la République présente, à travers ce document, le résumé du contenu du projet de Budget de l'exercice 2023 dans un langage simple, en vue de faciliter sa compréhension pour l'ensemble de la population.

Ainsi, le présent document rappelle les concepts fondamentaux du Budget de l'Etat et son fondement juridique avant de présenter les étapes générales du processus d'élaboration du Budget en République démocratique du Congo pour enfin étaler les grandes lignes du budget 2023, tant en recettes qu'en dépenses.

CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU BUDGET DE L’ETAT

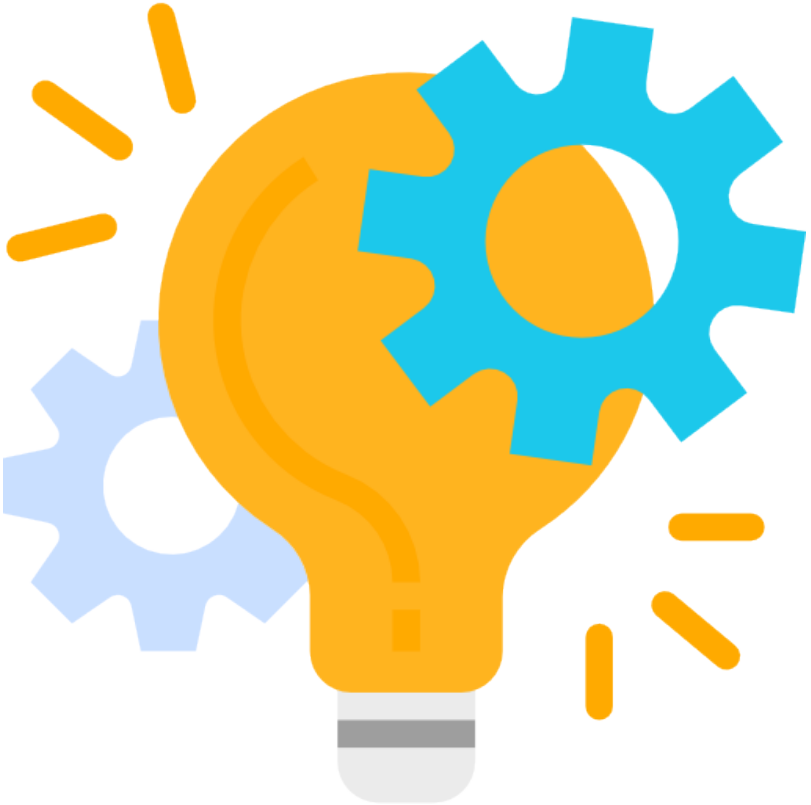

✓ C'EST QUOI LE BUDGET DE L'ETAT ?

Le budget de l'Etat est un document de planification qui traduit les intentions du Gouvernement en faveur de la population (dépenses) et les moyens qu'il faut pour la réalisation de ces intentions (recettes).

Il explique la manière dont l'Etat gagne et dépense son argent.

Il s'agit de ce que le Gouvernement envisage de faire pour permettre l'amélioration des conditions de vie de la population.
Il couvre une période d'un an, allant du 1er janvier au 31 décembre.

Cette période que couvre le budget de l'Etat est appelée « exercice budgétaire »

Ainsi chaque année, à chaque niveau de pouvoir, la LOFIP prévoit que :

- ***pour le Pouvoir central,*** le Gouvernement central élabore le budget pour qu'il soit voté par les deux chambres du parlement. Ce budget voté est appelé Loi de Finances de l'année.

- ***pour la province,*** le Gouvernement provincial élabore le budget pour qu'il soit voté par l'Assemblée provinciale. Ce budget voté est appelé édit budgétaire.

- ***Pour les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) telles que la Ville, la Commune, le Secteur et la Chefferie,*** l'exécutif local élabore le budget pour qu'il soit voté par les organes délibérants au niveau local.Ce budget voté est appelé décision budgétaire.

✓ QUELS SONT LES ASPECTS DU BUDGET ?

ASPECT ADMINISTRATIF

Le budget est un outil, un document de travail servant de soubassement à toute activité administrative de la Nation.

ASPECT JURIDIQUE

Le budget est une Loi préparée par le Gouvernement, votée par le Parlement, promulguée par le Président de la République et exécutée par le Gouvernement.

ASPECT POLITIQUE

Le budget est le reflet de la politique du Gouvernement investi par le peuple à travers ses élus pour répondre aux aspirations des citoyens. Le vote du budget par le Parlement est un acte de haute portée politique qui permet au Gouvernement de mettre en œuvre son Programme d'actions en faveur de la population.

ASPECT FINANCIER

Le budget est un instrument qui permet d'assurer le lien entre les recettes et les dépenses publiques pouvant faire apparaître un excédent ou un déficit.
Le budget énumère les sources des recettes de l'État et les objets en vue desquels le produit de ces recettes pourrait être utilisé, dépensé. Il évalue ainsi les recettes et fixe les dépenses.

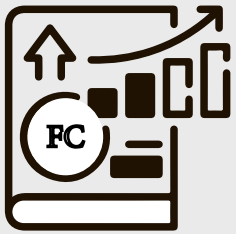

ASPECT ECONOMIQUE

Le budget de l'État est un instrument de gestion économique qui exprime les objectifs et les choix du Gouvernement résultant conjointement d'une analyse économique et d'une décision politique. Le budget de l'État remplit à cet égard le rôle de régulateur à court terme de l'économie et celui de promoteur du développement à long terme.

ASPECT SOCIAL

Le budget exprime l'intention du Gouvernant sur la politique à mener sur la vie sociale de la population. Il établit un lien entre les besoins sociaux de la population (construction des écoles, couverture santé universelle, création des emplois, etc.) et les moyens affectés à cette fin. Il permet de faire une analyse claire sur la redistribution équitable des revenus.

ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

L'élaboration du budget est régie par les lois et règlements de la République. Parmi lesquelles, on peut citer :
(1) la Constitution de la République Démocratique du Congo, (2) la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP), (3) Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget.
Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à la promulgation de la loi de finances, lesquelles font l'objet d'un chronogramme précis (calendrier budgétaire) définissant pour chaque action, la période de son exécution et les acteurs impliqués.

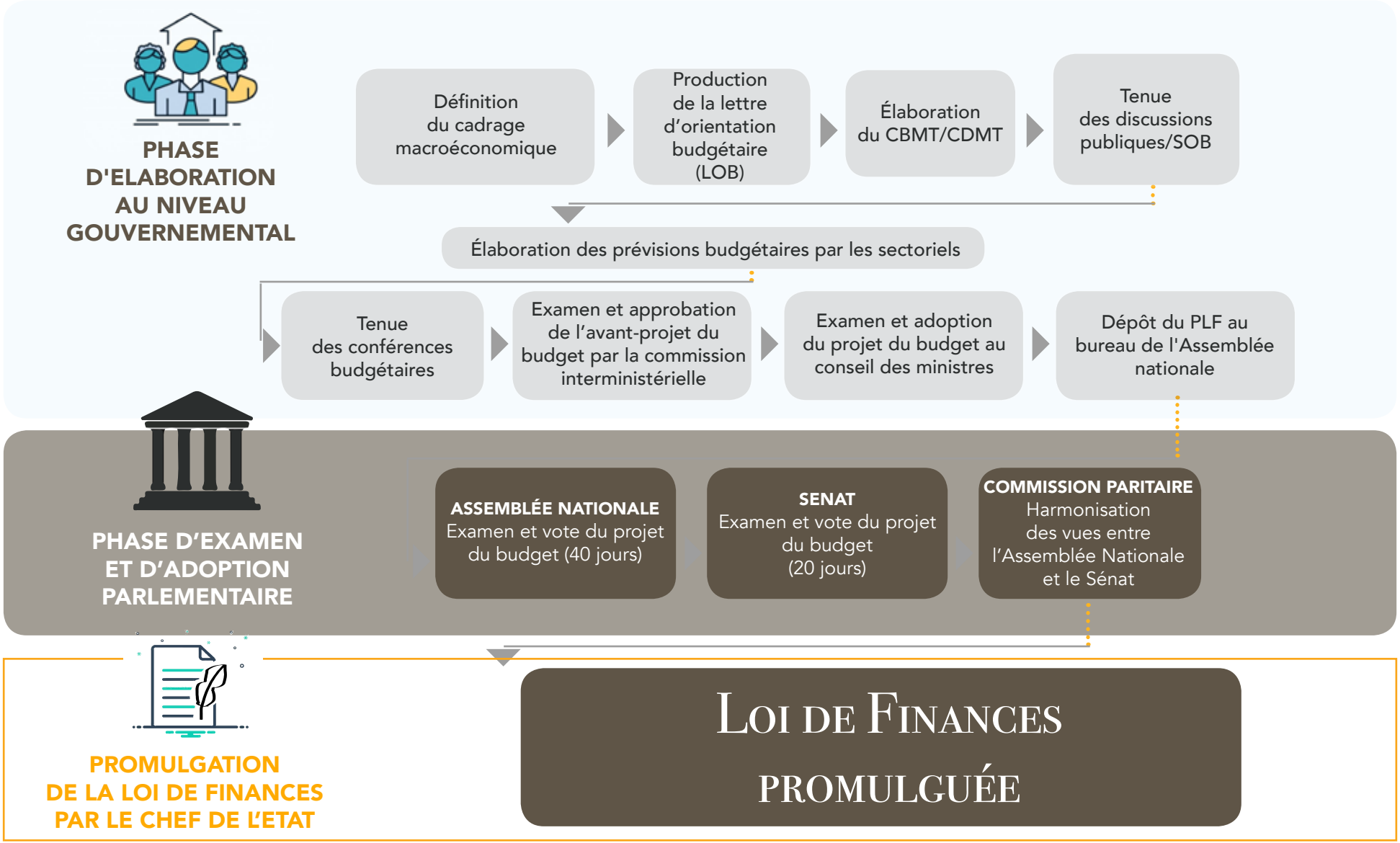

ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

Détails

1. Le cadrage macro-économique renseigne le comportement de l'activité économique du pays sur lequel se basent les prochaines prévisions budgétaires. Il est élaboré par un Comitéé par le Ministre du Plan. La prise en compte des indicateurs macroéconomiques est importante, car pour avoir un bon budget, celui-ci doit se connecter à la réalité économique.

2. La lettre d'orientation budgétaire (LOB) donne les grandes orientations sur l'élaboration du budget (priotités du Gouvernement, etc).
Elle est signée par le Premier Ministre.

3. La Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du Budget ou Circulaire budgétaire édicte les instructions devant sous tendre les prévisions budgétaires. Elle contient les recettes minimales à considérer et les dépenses maximales à prendre en compte auxquelles les différents services doivent se référer pour élaborer leurs prévisions budgétaires. Elle est signée par le Ministre du Budget.

4. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) contient l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes, du solde qui s'en dégage et de l'endettement sur les trois prochaines années. Il prépare le cadre de l'élaboration du budget.

Le CBMT comprend en annexe **le CDMT central** qui fixe les allocations budgétaires des secteurs.

Il est élaboré par un comité coordonné par le Ministère du Budget.

5. Le Séminaire d'Orientation Budgétaire (SOB) est un cadre de discussions autour des politiques publiques contenues dans le CBMT. Ces discussions en atelier connaissent la participation des experts du Gouvernement, des députés nationaux, de la société civile et des partenaires techniques et financiers du pays.

6. L'élaboration des prévisions budgétaires est le moment où les sectoriels préparent leurs prévisions sur base des orientations de la LOB et de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget.

7. La tenue des Conférences budgétaires constitue le cadre de discussions et d'arbitrages techniques sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels. Elle met en présence les experts du Ministère du Budget et ceux des sectoriels avec la participation de la société civile.

8. L'adoption au niveau du Gouvernement du projet du budget est le fruit d'arbitrage des prévisions résultant des conférences budgétaires successivement aux commissions interministérielles puis au Conseil des Ministres.

9. Le dépôt du projet de loi de finances se fait au plus tard le 15 septembre au Bureau de l'Assemblée Nationale par le Premier Ministre.

10. L'examen du projet de loi de finances et son vote par le Parlement.
L'Assemblée Nationale, endéans 40 jours après le dépôt par le Gouvernement, examine et vote le budget.
Le Sénat, endéans 20 jours après le vote par l'Assemblée Nationale, examine et vote aussi.

11. La convocation éventuelle de la Commission paritaire (Assemblée Nationale – Sénat) est le moment d'harmonisation des vues, en cas de votes divergents entre les deux chambres du Parlement.

12. La promulgation de la loi de finances par le Chef de l'Etat constitue la dernière étape bouclant le processus d'élaboration du budget et rend son exécution effective.

PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023

CONTEXTE D'ELABORATION

L'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023 A ÉTÉ MARQUÉE SUR LE PLAN SÉCURITAIRE, SANITAIRE, HUMANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, PAR DES SITUATIONS PARTICULIÈRES TELLES QUE :

- la situation sécuritaire tendue dans l'Est du pays suite à la rébélion du M23 soutenue par le Rwanda et ses alliés ainsi que par le conflit communautaire dans le Territoire de Kwamouth ;
- la poursuite de la maîtrise de la pandémie à Covid-19 dans sa quatrième vague, l'annonce de nouveaux cas d'Ebola dans le Nord-Kivu ;
- la crise russo-ukrainienne dont les effets néfastes sont la hausse des prix des produits de première nécessité, la carence de blé et la rareté des produits pétroliers, nécessitant un renforcement des mesures de stabilisation conjoncturelles et structurelles ;
- l'adhésion de la RDC à la Communauté des Pays de l'Afrique de l'Est, la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Local à la base des 145 territoires ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire ainsi que l'entame de la gratuité des accouchements et la prise en charge des consultations prénatales, post-natales et néo-natales par le Gouvernement dans le cadre de la couverture santé universelle.

✓ INDICATEURS MACROECONOMIQUES BUDGET 2023

- La croissance de l'activité économique s'établirait à **6,7%** ;
- L'augmentation du niveau général des prix des biens et services (inflation) procurés par tous les agents économiques (entreprises, ménages et pouvoir public) se situerait à **8,9%** ;
- Le dollar américain se changerait tout au long de l'année 2023 en moyenne à **2.021,94 FC** et à la fin de l'année à **2.034,85 FC**.
- La richesse nationale du pays créée (PIB nominal) serait à **151.553,43 milliards de FC**.

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES 2023
INDICATEURS/ AGRÉGATS

Taux de croissance du PIB	**6,7%**
Taux d'inflation moyen	**8,9%**
Taux d'inflation fin période	**6,83%**
Déflateur PIB	**7,4%**

Taux de change moyen	**2.021,94 FC/USD**
Taux de change fin période	**2.034,85 FC/USD**
PIB nominal	**151.553,43 milliards de FC**

CONTENU DU BUDGET 2023

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2023 contient un budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de **29.520,9 milliards de FC** équivalant à **14,6 milliards de USD**, soit un taux d'accroissement de **32,6%** par rapport au budget de l'exercice 2022 chiffré à **22.253,0 milliards de FC.**
Il comprend les trois formes du budget (en équilibre), à savoir : le budget général, les Budgets annexes et les Comptes spéciaux.

Budget général : 27.986,8 milliards de FC, soit 13,8 milliards de USD. Il retrace les opérations, en recettes et en dépenses, de l'Administration centrale.

Budgets annexes : 359,5 milliards de FC, soit 0,2 milliard de USD. Ils se rapportent aux recettes et aux dépenses des établissements d'enseignement supérieur et universitaire (Université de Kinshasa, Institut supérieur de commerce de Kinshasa, …) ainsi que des hôpitaux généraux de référence (Hôpital général de référence de Kinshasa, ex Maman Yemo, …).

Comptes spéciaux : 1.174,6 milliards de FC, soit 0,6 milliard de USD. Ils retracent les opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières en relation directe avec les dépenses concernées ou des prêts et avances consentis par l'Etat à une personne physique ou morale. Dans le cadre du Budget de l'exercice 2022, ils concernent les Comptes d'affectation spéciale ci-après : Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le Go-pass, Fonds de Promotion de l'Education (FPEN), Fonds de Promotion Culturelle (FPC), Fonds de Contrepartie (FC), Fonds Forestier National (FFN), Cadastre Minier (CAMI), Fonds de Promotion du Tourisme (FPT) et Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN).

UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Les dépenses de l'Etat représentent la manière dont l'Etat utilise ses recettes. En RDC, les dépenses de l'Etat sont reparties de la manière suivante :

1. **Dette publique :** est l'ensemble des engagements financiers pris sous formes d'emprunts par l'Etat. Au sein de la dette publique, on distingue la dette publique intérieure, détenue par les agents économiques résidents et la dette publique extérieure, détenue par des prêteurs étrangers.
2. **Frais financiers :** sont des dépenses découlant de l'obtention de financements. Il s'agit notamment des frais bancaires, des commissions et des intérêts sur la dette.
3. **Dépenses de personnel (rémunérations) :** comprennent les salaires ou traitements et les primes des agents de l'Etat.
4. **Dépenses de fonctionnement (biens et matériels, et dépenses de prestation) :** sont celles qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit notamment des achats des fournitures, des prises en charge médicale, des loyers, des carburants, l'eau et l'électricité, etc.
Cette rubrique des dépenses comprend le fonctionnement des Ministères (y compris les services déconcentrés) et celui des Institutions ainsi que les charges communes.
5. **Transferts et subventions :** sont des différentes interventions du pouvoir public notamment la rétrocession aux régis financières, le transfert aux provinces et les subventions aux organismes…
6. **Investissements (équipements et constructions) :** les investissements concernent les constructions, réhabilitations et acquisitions d'équipements.
7. **Dépenses exceptionnelles :** sont des dépenses spécifiques liées aux différentes interventions de l'Etat, telles que les opérations électorales, la prise en charge des sinistres et calamités et autres.

Répartition des dépenses du budget 2023

Les dépenses du projet de budget sont constituées des dépenses courantes de l'ordre de **16.223,9 milliards de FC**, des dépenses d'investissements de **10.577,9 milliards de FC** et des dépenses exceptionnelles de **1.185,0 milliards de FC**. Elles représentent respectivement 58,0%, 37,8% et 4,2% des dépenses du budget général.

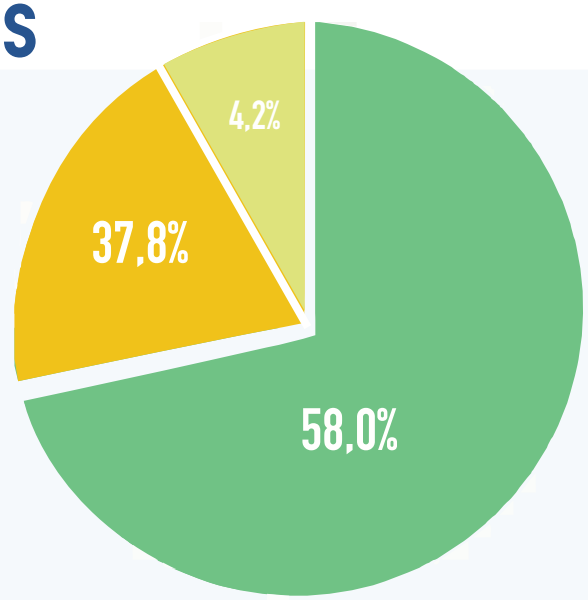

Les dépenses d'investissements constituées de :

- Recettes d'appuis budgétaires (ressources extérieures de soutien budgétaire) chiffrées à **1.846,1 milliards de FC,** soit **6,6%** du budget général. Elles concernent les emprunts programmes (**1.104,8 milliards de FC**), les dons budgétaires (**330,8 milliards de FC**) et l'allocation de DTS du FMI (**410,5 milliards de FC**) ;
- Recettes de financement des investissements (recours à l'emprunt pour financer les investissements) de l'ordre de **4.453,9 milliards de FC**, représentant **15,9%** du Budget général. Elles sont constituées de dons projets (**1.032,4 milliards de FC**) et d'emprunts projets (**3.421,5 milliards de FC**).

Les dépenses courantes comprennent

- Dette publique et frais financiers : **1.637,5 milliards de FC** ;
- Rémunérations : **7.602,8 milliards de FC** ;
- Fonctionnement : de Participation) : **2.992,5 milliards de FC** ;
- Transferts et Subventions : **3991,1 milliards FC.**

Les dépenses d'investissements sont réparties de la manière ci-après :

- Investissements sur ressources propres : **6.123,9 milliards de FC**.

Ces investissements sont constitués de :

- Projet du Gouvernement central : **1.946,8 milliards de FC ;**
- Contrepartie des projets : **150,0 milliards de FC ;**
- Projets des Provinces : **2.349,2 milliards de FC ;**
- Fonds de péréquation : **1.678,0 milliards de FC ;**

- Investissements sur ressources extérieures : **4.453,9 milliards de FC**

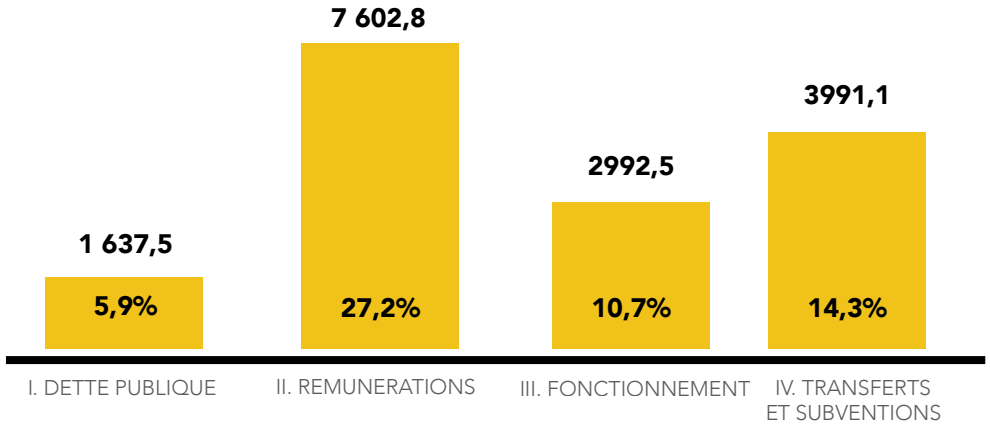

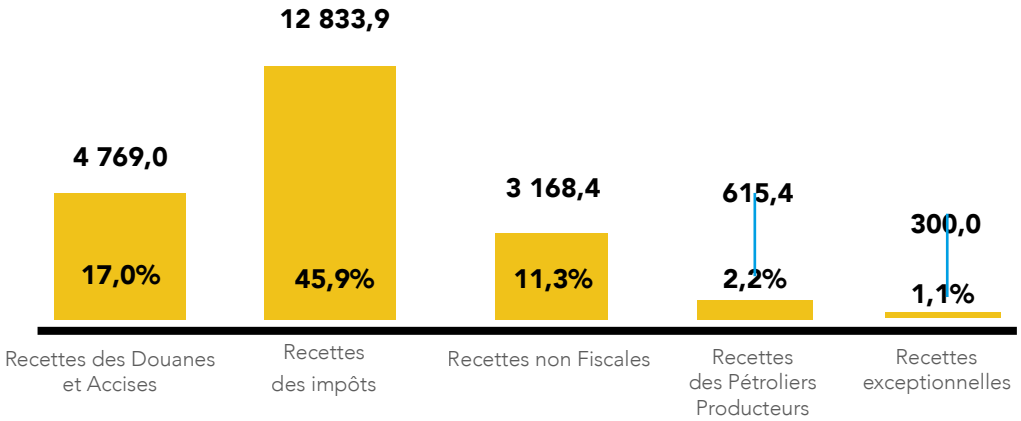

PRIORITES SECTORIELLES DU BUDGET 2023

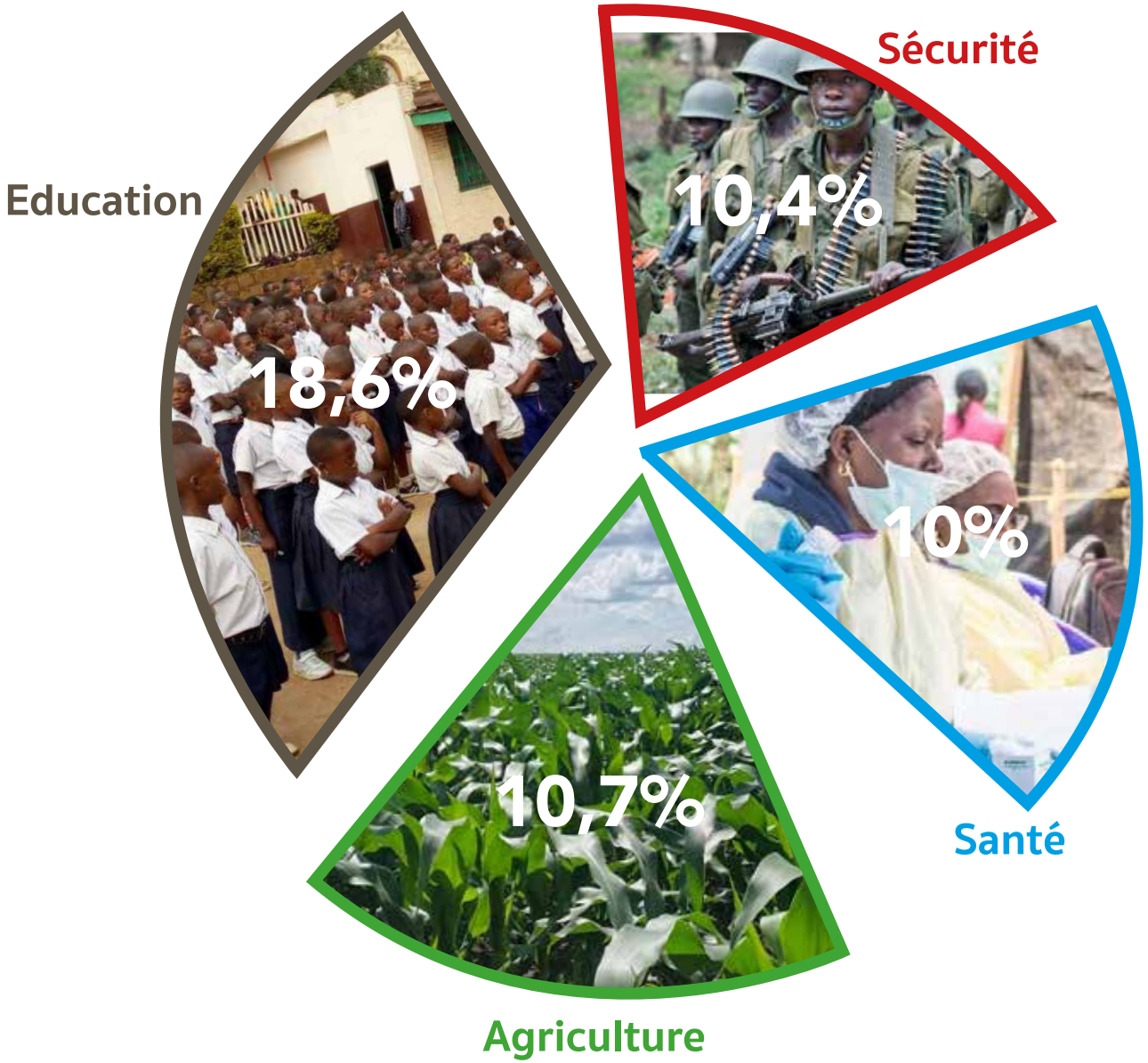

Suivant les orientations gouvernementales rappelées à la page 4, le projet de loi de finances 2023 accorde **49,7%** des crédits ouverts au budget général aux secteurs dits prioritaires ci-après :

- ***Sécurité (10,4%)***
  Défense Nationale et Sécurité intérieure
- ***Santé (10%)***
  Santé publique, Hygiène et Prévention
- ***Education (18,6%)***
  Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
  Enseignement Supérieur et Universitaire ;
  Formation Professionnelle, arts et métiers
- ***Agriculture (10,7%)***
  Agriculture ; Pêche et élevage ; Développement rural

Les autres secteurs représentent 50,3% des crédits du budget général

AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES 2023

Le budget 2023 financera aussi d'autres politiques publiques, telles que :

- Desserte en eau potable
- Gratuité de l'enseignement primaire
- Mise en oeuvre de la Loi de Programmation Militaire
- Gratuité de la maternité (couverture santé universelle)
- Renforcement de l'autorité de l'Etat
- Amélioration de la fourniture en énergie électrique
- Mécanisation agricole
- Identification et recensement de la population
- Assainissement et construction des routes
- Opérations électorales

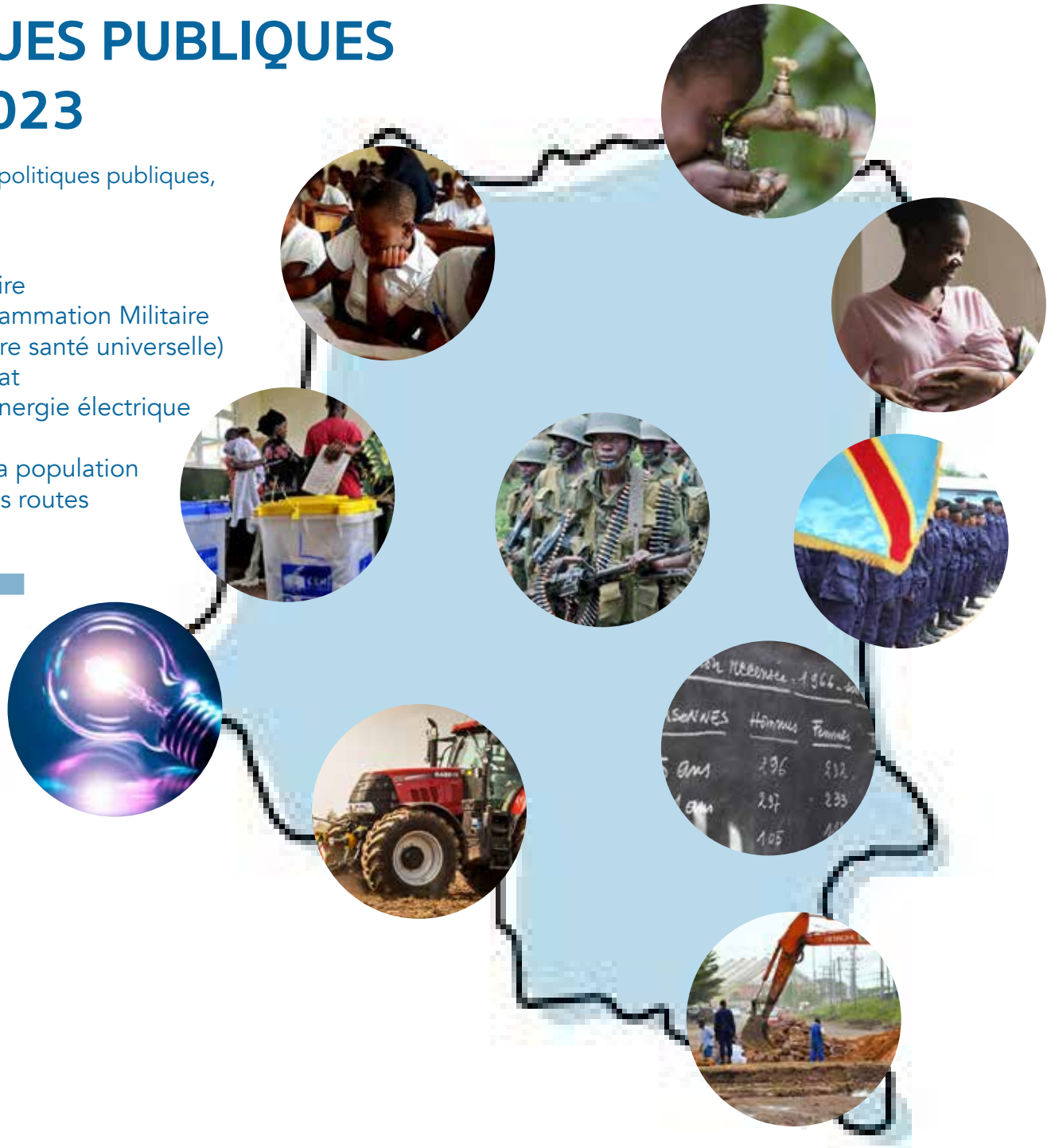

TRANSFERT DES RECETTES A CARACTERE NATIONAL

Conformément à l'article 175 de la Constitution, il est prévu une quotité de **40%** des recettes à caractère national allouée aux provinces.

Pour l'exercice 2023, l'enveloppe de **40%** de la quote-part des Provinces dans les recettes à caractère national, hors rétrocession aux Administrations financières et fonds de péréquation, est chiffrée à **6.712,0 milliards de FC.**

Elle comprend :

- Les rémunérations transférées de **3.324,5 milliards de FC**,
- Le transfert au titre de fonctionnement de **738,3 milliards de FC.**
- L'investissement de **2.349,2 milliards de FC.**

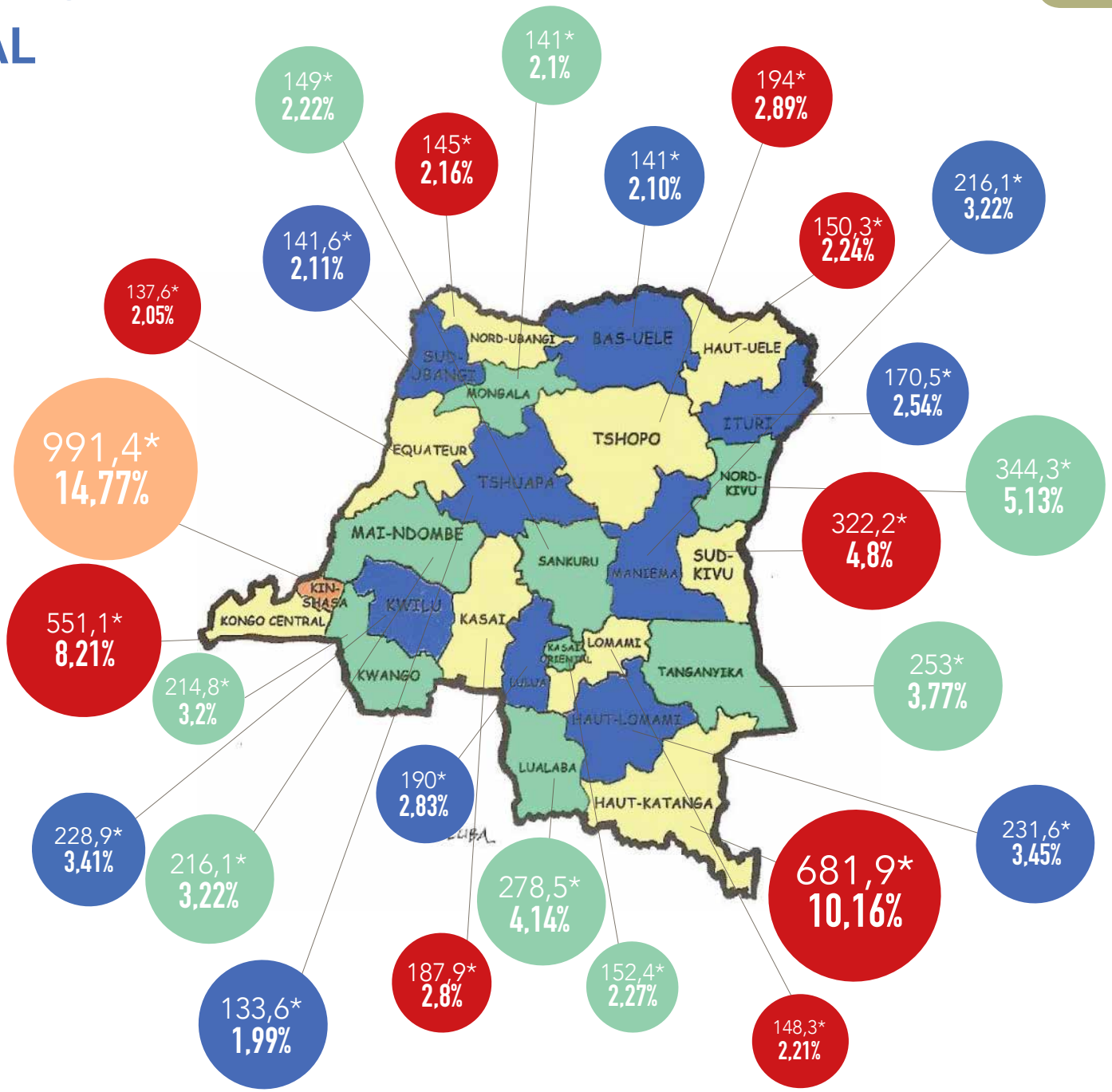

**Les chiffres indiqués sont en milliards de FC, sauf indications contraires !*

LES FAITS SAILLANTS DU PROJET DU BUDGET 2023

Réduction
du train de vie

14%

45,8%

Accroissement
pour les projets
d'investissement
par rapport à 2022

AGRICULTURE

De 110,5%
par rapport à 2022

PECHE ET ELEVAGE

De 205,7%
par rapport à 2022

LES ACCROISSEMENTS SIGNIFICATIFS

SANTE

De 62,1%
par rapport à 2022

EDUCATION

De 39,1%
par rapport à 2022

10,4%

LE RENFORCEMENT DES PARTS DE CRÉDITS DANS LES SECTEURS DE LA DÉFENSE ET SÉCURITÉ

800 Milliards de FC
prévus

LES OPERATIONS ELECTORALES,
LE GOUVERNEMENT RASSURE LA TENUE DES ELECTIONS EN 2023

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL A LA BASE DE 145 TERRITOIRES (PDL-145T)

Le gouvernement congolais a mis en place le Programme de développement local des 145 territoires (PDL) pour améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales.
En effet, près de 20 provinces, principalement rurales sur les 26 que compte le pays affichent des niveaux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale.

Redynamisation des économies locales et rurales

Développement des infrastructures socioéconomiques de base

1. ACTIVITÉS ET PROJETS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS DANS LE PDL

Les activités opérationnelles du PDL seront mises en œuvre sous quatre composantes :

Renforcement de la gouvernance locale

Développement d'un système d'information géo référencé pour le suivi du Programme de développement local de 145 territoires et des autres programmes du pays.

"L'objectif final est d'améliorer la productivité, d'augmenter le revenu des ménages ruraux et d'assurer la sécurité alimentaire".

2. COÛT ET FINANCEMENT DU PDL

Le coût du programme, estimé à 1,66 milliards USD pour 3 ans (2021-2023), sera
financé principalement par les ressources du Gouvernement de la République
démocratique du Congo (RDC) et ses partenaires.
Se basant sur le principe d'équité territoriale, chaque territoire bénéficiera d'un paquet d'investissement prioritaire évalué en moyenne à 10 millions USD.

PDL - 145 T :
COÛT GLOBAL DU PROJET PAR PROVINCE ET NOMBRE DE TERRITOIRES

**Les chiffres indiqués sont en millions de Dollars, sauf indications contraires !*

Légende dans les cercles

- Coût total pour la province en million de USD pour 3 ans
- Nombre de territoires
- Coût du budget 2023 pour la province en million de USD

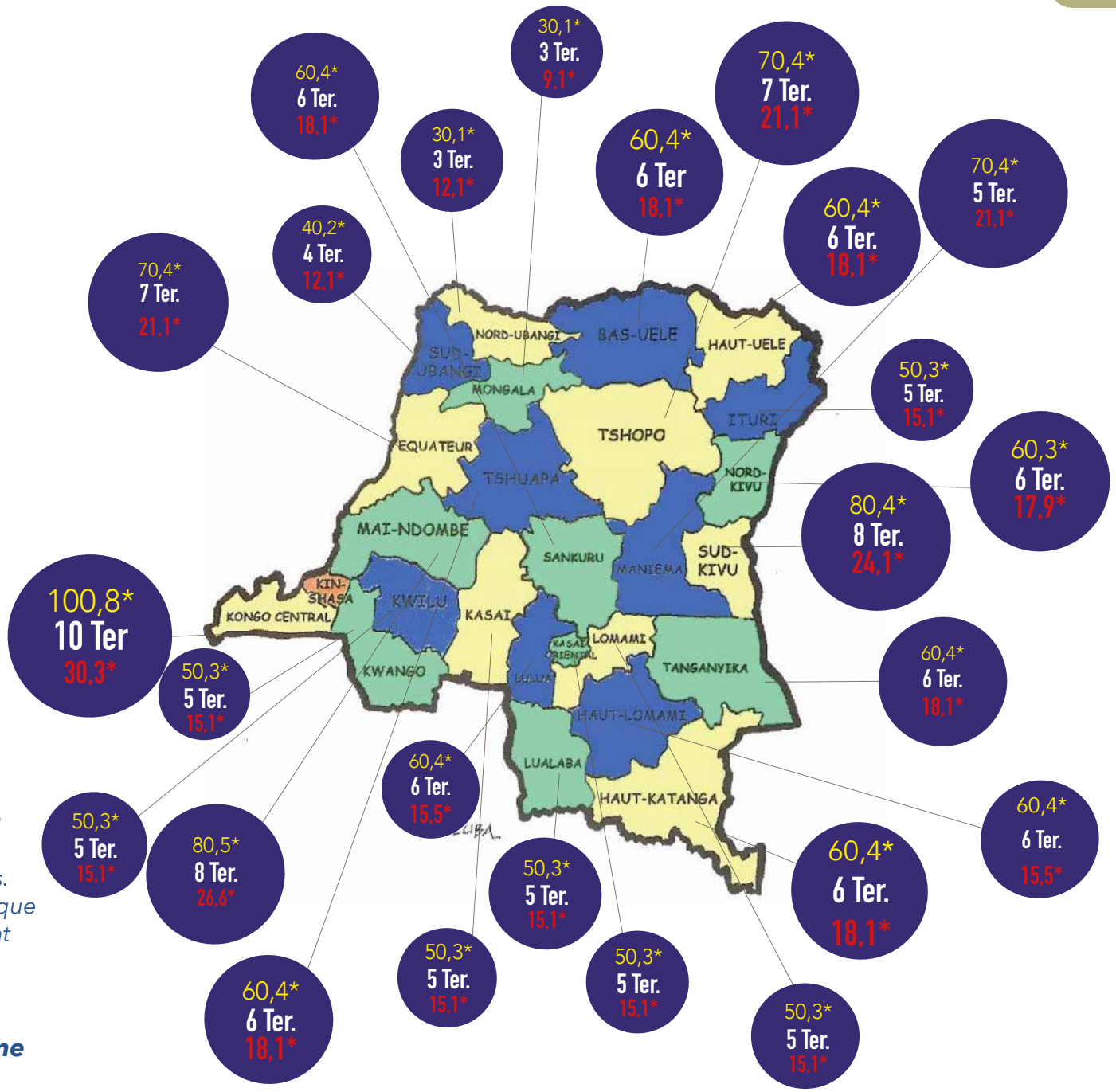

*Le coût global du programme, estimé à **1,66 milliards USD** pour 3 ans (2021-2023), sera financé principalement par les ressources du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et ses partenaires. Se basant sur le principe d'équité territoriale, chaque territoire bénéficiera d'un paquet d'investissement prioritaire évalué en moyenne à **10 millions de USD.***

Dans le budget 2023, le coût du programme s'élève à 441 millions de USD, soit 891,7 milliards de FC.

FINANCEMENT DU BUDGET 2023

Le financement des dépenses de l'Etat se fait à travers ses ressources collectées appelées « recettes publiques ». Elles sont constituées de recettes propres du pays et de recettes extérieures.

1. RECETTES INTERIEURES

Les recettes intérieures sont aussi bien des ressources perçues par les Administrations financières qui sont constituées essentiellement des impôts, des taxes et des redevances que des emprunts intérieurs.
En RDC, trois Administrations financières et la Direction du Trésor et des Moyens de Financement recouvrent les recettes suivant les différentes catégories ci-après :

- **La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)** collecte des ressources liées aux droits, taxes et autres redevances douanier et fiscal, au niveau du coordon douanier qui sont dus soit de l'importation ou de l'exportation des marchandises de toutes natures, soit du fait de leur transit ou de leur séjour en entrepôt douanier ;

- **La Direction Générale des Impôts (DGI)** perçoit les impôts intérieurs (impôt sur les rémunérations, impôt sur les bénéfices et profits, etc.).

- **La Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD)** encadre les recettes collectées par les différents ministères ayant des actes générateurs (vente des passeports, amendes et pénalités, etc.).

- **La Direction du Trésor et des Moyens de Financement (DTMF)** encadre les emprunts intérieurs (titres, obligations et bons du trésor) pour financer les déficits de trésorerie.

2. RECETTES EXTÉRIEURES

Les recettes provenant des partenaires extérieures de la RDC (les pays amis et les organisations internationales).
Elles sont constituées :

- **Recettes d'appuis budgétaires :**
- **Dons budgétaires :** l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer le déficit budgétaire sans contreparties c'est-à-dire sans remboursement.
- **Emprunts programmes :** l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer le déficit budgétaire avec contreparties c'est-à-dire avec remboursement.

- **Recettes de financement des investissements :**
- **Dons projets :** l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer les projets d'investissement sans contreparties c'est-à-dire sans remboursement. Exemple, un don pour construire un hôpital.

- **Emprunts projets :** c'est l'argent emprunté par l'État avec paiement d'intérêt envers les États et les particuliers pour exécuter les projets d'investissement.

Répartition des recettes du budget 2023

- Les recettes du budget 2023 sont constituées des recettes internes et des recettes extérieures, représentant respectivement **77,5% et 22,5%**.

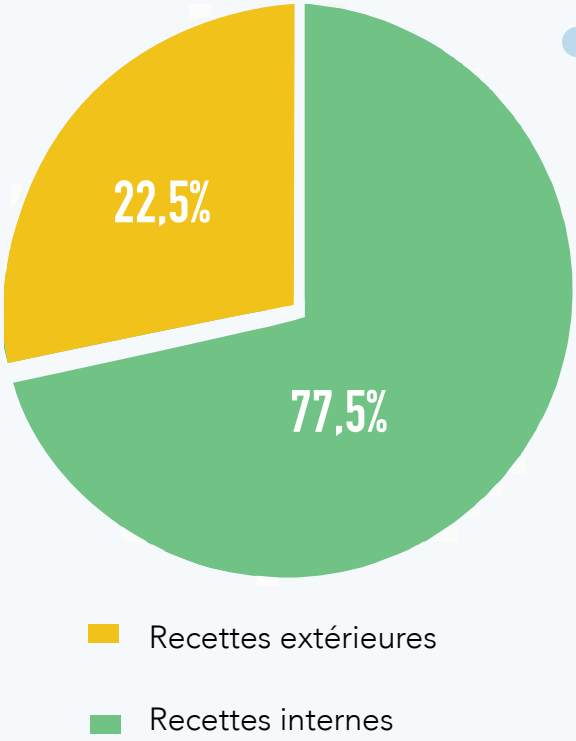

Recettes extérieures

- Recettes d'appuis budgétaires (ressources extérieures de soutien budgétaire) chiffrées à **1.846,1 milliards de FC,** soit **6,6%** du budget général. Elles concernent les emprunts programmes (**1.104,8 milliards de FC**), les dons budgétaires (**330,8 milliards de FC**) et l'allocation de DTS du FMI (**410,5 milliards de FC**) ;
- Recettes de financement des investissements (recours à l'emprunt pour financer les investissements) de l'ordre de **4.453,9 milliards de FC**, représentant **15,9%** du budget général. Elles sont constituées de dons projets (**1.032,4 milliards de FC**) et d'emprunts projets (**3.421,5 milliards de FC**).

Recettes internes

- DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) : 4.769,0 milliards de FC, représentant 17,0% du budget général ;
- DGI (Direction Générale des Impôts) : 12.833,9 milliards de FC, soit 45,9% du budget général ;
- DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation) : 3.168,4 milliards de FC, soit 11,3% du budget général ;
- Pétroliers producteurs : 615,4 milliards, représentant 2,2% du budget général.

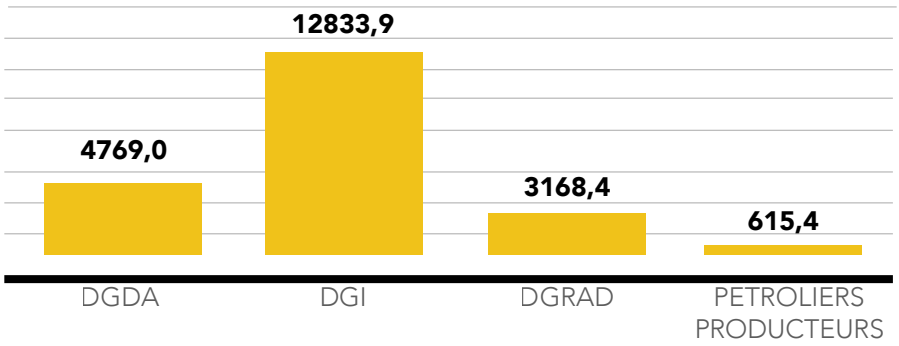

Répartition des recettes internes (en milliards de FC)

Nicolas KAZADI NZUJI

Ministre des Finances

O'niege N'SELE MIMPA

Vice-Ministre des Finances

MESURES POUR LA MOBILISATION DES RECETTES 2023

En vue de booster le niveau des recettes fiscales et non fiscales, le Gouvernement entend poursuivre rigoureusement les actions entreprises pour améliorer le recouvrement des recettes internes.
A cet effet, la politique fiscale préconisée est essentiellement orientée vers la modernisation des Administrations financières, la lutte contre la corruption, le coulage des recettes, l'évasion et la fraude fiscales ainsi que la promotion de la culture et de la justice fiscale, et la création d'un environnement fiscal attractif aux investisseurs privés.

Elle est aussi reflétée dans les mesures fiscales inscrites dans le projet de loi de finances pour l'exercice 2023 et est également orientée vers les réformes fiscales, principalement :

1) **la poursuite de la mise en œuvre du système de traçabilité des produits soumis aux droits d'accises ;**
2) **le renforcement du dispositif contre la fraude et la contre bande ;**
3) **la réduction du taux de la TVA de 16% à 8% pour certains produits de première nécessité et son élargissement sur biens d'autres ;**
4) **la disponibilité des imprimés des valeurs (Permis de conduire) ;**
5) **la réduction du taux de l'IPR de 15% à 3% sur les revenus des fonctionnaires et agents publics ;**
6) **la rationalisation du régime des exonérations fiscales et douanières ;**
7) **la vulgarisation du code minier sur toute l'étendue du territoire national ;**
8) **l'intensification des actions de communication et sensibilisation des contribuables à l'approche des échéances fiscales ;**
9) **le retrait des agréments et autorisations aux boutiques « Duty free » qui œuvrent en dehors des aéroports ;**
10) **les savons liquides ainsi que les solutions alcooliques sont exonérées des droits de douane de la TVA et des droits d'accises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES

DGRAD

CONCLUSION

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2023 contient un budget en équilibre en recettes comme en dépenses à hauteur de **29.520,9 milliards de FC**, correspondant à **14,6 milliards de USD.**

Il est le reflet de la politique budgétaire et des politiques sectorielles définies dans la Lettre d'Orientation du Premier Ministre qui met en œuvre le Programme d'Actions du Gouvernement adopté lors de son investiture le 26 avril 2021 par l'Assemblée Nationale, en ligne avec le Plan National Stratégique de Développement. Il s'aligne sur les instructions de son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, de mener des réformes visant à réduire le train de vie de l'Etat et d'accroitre la part du Budget dans les investissements pour l'effectivité de sa vision qui vise le social au cœur de son action dont le maitre mot « le peuple d'abord ».

Ce projet de loi prend en compte le contexte international marqué par la guerre russo-ukrainienne et les mesures pour endiguer les effets néfastes de cette dernière sur le plan économique. Il prend également en compte le contexte national dominé notamment par l'amorce du processus électoral pour les élections générales de 2023 et les mesures pour faire face à la situation d'insécurité dans l'Est du Pays suite aux incursions des terroristes des ADF et du M23 appuyés par le Rwanda. Il intègre également les mesures fiscales et administratives envisagées dans un contexte de mobilisation accrue des recettes et de rationalisation des dépenses, dans le respect des critères et repères fixés dans le Programme économique conclu avec le FMI.

Du reste, les travaux se poursuivront à travers le budget de l'Etat pour l'année 2023, après son adoption au niveau du Parlement dans le cadre du Projet de loi de finances, comme étant l'outil qui permettra au Gouvernement la mise en œuvre des politiques publiques en 2023.

S.E. Aimé BOJI SANGARA, *Ministre d'Etat, Ministre du Budget*

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Septembre 2022

GLOSSAIRE

1. CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) :
est un outil de programmation budgétaire qui renseigne sur la trajectoire des finances publiques envisagée sur les trois prochaines années.

2. CADRE DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT) :
est un outil d'allocation des ressources du CBMT sur base des priorités sectorielles pour les trois prochaines années.

3. CALENDRIER BUDGÉTAIRE : établi par le Ministère du Budget et signé par son Ministre, c'est un document qui indique les tâches à mener liées au processus budgétaire, assortis des acteurs et d'un chronogramme.

4. CONFÉRENCES BUDGÉTAIRES : constituent un cadre de discussion et d'arbitrage sur les prévisions budgétaires (recettes et dépenses), élaborées par les sectorielles et les régies financières.

6. PLAN NATIONAL STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PNSD) : est un document de planification nationale visant à relever les défis de développement du pays au cours de la période 2019–2023.

7. POLITIQUE BUDGÉTAIRE : désigne l'ensemble des mesures pris par le Gouvernement ayant un effet sur les recettes et les dépenses visant l'équilibre budgétaire.

8. POLITIQUE SECTORIELLE : est une intervention du Gouvernement dans un secteur donné visant l'intérêt général.

9. PROGRAMME D'ACTIONS DU GOUVERNEMENT :
définit les actions à mener au cours du mandat du Gouvernement en vue de réaliser les objectifs qu'il s'est assigné en ligne droite avec la vision du Président de la République.

10. RISQUES BUDGÉTAIRES : sont des facteurs aléatoires qui peuvent entrainer un écart entre les résultats et les prévisions budgétaires. Ces facteurs peuvent être d'origine interne ou externe au pays.

11. SÉMINAIRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :
c'est un cadre des discussions sur l'orientation budgétaire et les politiques proposées dans le CBMT.
Les conclusions de ces discussions permettent le bouclage de la Loi de finances.

EQUIDE DE REDACTION

I. Coordination

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
1	BAMPORIKI MANEGABE	Directeur de Cabinet / Cabinet Budget
2	MBUYI LUBWIKA	Secrétaire Général / Budget
3	MATA NGOSENGANYA	Directrice Générale / DGPPB
4	LAPOLE KANGA	Directeur de Cabinet Adjoint / Cabinet Budget

II. Conception

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
5	LAPOLE KANGA	Directeur de Cabinet Adjoint / Cabinet Budget
6	MUKUNGILWA LUTULILUA	Directeur / DGPPB
7	LENGO MBEMBO	Directeur / DGPPB
8	NTUMBA Muya	Directeur / DGPPB
9	EYAYA Loali	Directeur / DGPPB
10	KAZADI KALALA	Directeur / DGPPB
11	KONI GOLOMINGI	Directeur / DAF
12	CHIRIBAGULA Jean-Jacques	Conseiller / Cabinet Budget
13	SUMAHILI Emile	Conseiller / Cabinet Budget
14	KIANGUDI NSAMBU Benito	Expert en Communication / Cabinet Budget
15	MPWEMISANG MAKUTH	Chef de Division / DGPPB
16	LUTETE Phambu	Chef de Division / DGPPB
17	BURUME NKOMEDU	Chef de Division / DGPPB
18	NSINGI MAWALALA	Chef de Bureau / DGPPB
19	LUKWASA NDEMBE	Chef de Bureau / DGPPB
20	NGIMBI MUKANDIKWA	Expert / DGPPB
21	MAKANGILA KIWA	Expert / DGPPB
22	NKIERE PAKO	Expert / DGPPB
23	FUTI YI MADUKA	Expert / DGPPB
24	NGOKOSO Loïc	Expert / DGPPB
25	BABAKA KIENGELE	Expert / DGPPB
26	BALOLA Ruphin	Chargé de communication / Ministre d'Etat
27	KIESSE Patrick	Assistant du Dircaba
28	MASUMBUKO MAPENDO	Expert / DGPPB

III. Supervision

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
29	BOJI SANGARA BAMANYIRWE Aimé	Ministre d'Etat, Ministre du Budget
30	BOKUMWANA MAPOSO Elysé	Vice-Ministre du Budget

MINISTÈRE DU BUDGET

BUDGET CITOYEN

Projet de Loi de Finances 2023

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Septembre 2022

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Septembre 2022